



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

Huissiers de Justice associés
32 Rue Joseph Proudhon
25000 BESANCON CEDEX
www.actalaw.fr
alloconstat@actalaw.fr
Tel : 03.81.81.28.05

PREMIERE EXPEDITION

Référence Avocat : 22019 CCM /

Date description : 09/11/2022



Adresse du bien :
222 Avenue Jean JAURES
90000 BELFORT



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE NEUF NOVEMBRE

À LA DEMANDE DE :

La CAISSE DE CREDIT MUTUEL AUDINCOURT, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, ayant son siège social 14 allée du Chêne 25400 AUDINCOURT et immatriculée au RCS de Montbéliard sous le n° 778273763, prise en la personne de ses dirigeants domiciliés audit siège.

Pour laquelle domicile est élu au Cabinet de Maître Sylvie MARCON-CHOPARD, Avocat au Barreau de BELFORT (Territoire de Belfort), 10, Rue Reiset 90000 BELFORT

Agissant en vertu : copie exécutoire d'un acte authentique de prêt reçu par Maître Gilles HASSLER, Notaire à BELFORT (90), les 5 et 11 mars 2020 et d'un commandement aux fins de saisie immobilière délivrée par acte de mon ministère en date du 11.10.2022

De l'article R 322-1 et R 322-2 du Code de l'Exécution :

A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article L322-2 du Code de l'Exécution susvisée.

Ce procès-verbal comprend :

- 1° La description des lieux et leur composition ;
- 2° L'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent ;
- 3° Le cas échéant, le nom et l'adresse du syndic de copropriété ;
- 4° Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

Je me suis rendu ce jour à l'adresse des biens saisis, accompagné de diagnostiqueur immobilier chez EXIM, chargé d'effectuer les relevés techniques.

Et de , cogérant de la , ainsi que de , Serrurier

Et là étant en l'absence la gérante, de la société , SAS qui exploite le local commercial de coiffure dans les locaux de la , nous avons été contraints de crocheter la serrure.

a été régulièrement convoquée, et l'a contacté alors même que nous étions sur place, mais elle n'a pas souhaité venir.

Que dans le cadre de la procédure de saisie immobilière à l'encontre de la un commandement de quitter les lieux a été délivré en date du 11 octobre 2022 par mes soins.

Qu'ils me requièrent afin de dresser un procès verbal de description du bien immobilier consistant en un ensemble immobilier :

COMMUNE DE BELFORT (90), 222 Avenue Jean Jaurès

Cadastré section AD n° 1 pour une surface de 04a 08ca Le lot numéro trois (3) :

Un local commercial sur deux niveaux (rez-de-chaussée et sous-sol) avec entrées privatives depuis l'avenue Jean Jaurès et depuis le parking arrière.

Et les deux cent douze millièmes (212/1000èmes) des parties communes générales.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION - REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître RIGOLLET, Notaire à BELFORT, le 2 août 2007 publié au Service de la Publicité Foncière de BELFORT, le 2 octobre 2007, volume 2007P, numéro 3841.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussigné, **Brice MAHEAS, Commissaire de Justice associé** au sein de la SAS ACTALAW - près de la Cour d'appel de Besançon, demeurant 32 Rue Joseph PROUDHON 25000 BESANCON CEDEX,

Me suis transporté ce jour à BELFORT (90000), 222 Avenue Jean Jaurès

Et là étant, en présence de :

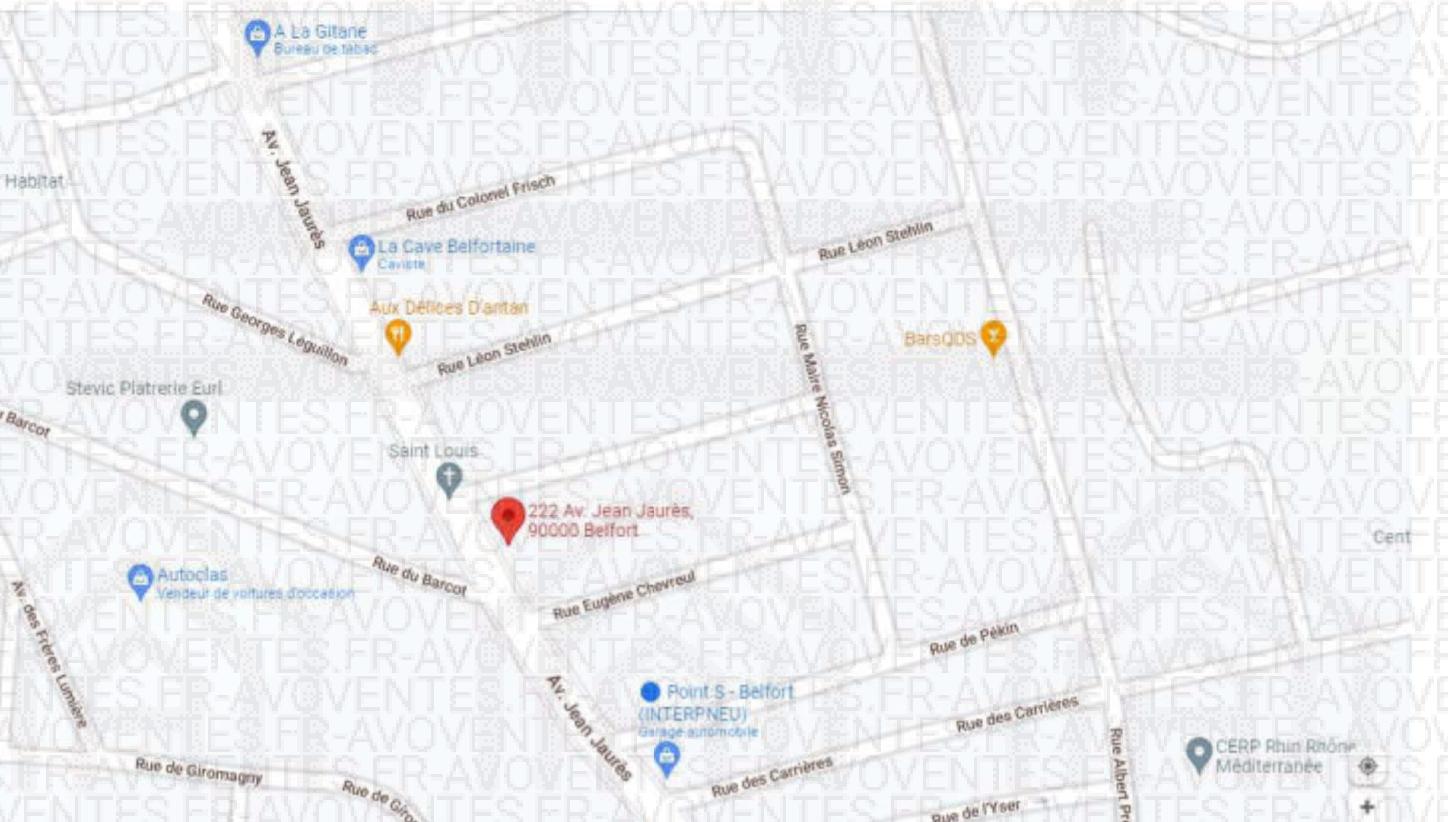
diagnostiqueur immobilier chez EXIM,
cogérant de la **Baracor**,
Serrurier

ADRESSE DU BIEN SAISI

Local Commercial
222 Avenue Jean Jaurès
90000 BELFORT

Références cadastrales (voir plan cadastral ci-joint) :

Cadastré section AD n° 1 pour une surface de 04a 08ca Le lot numéro trois (3)



Parcelle cadastrale :



DECLARATIONS DU DEBITEUR SAISI

Lors de l'établissement du présent procès-verbal, le débiteur saisi me déclare :

- Qu'il n'y a pas de servitude connue
- Qu'il ne connaît pas le nom du syndic, mais que ce serait un syndic bénévole.

DESIGNATION GENERALE (environnement du bien saisi)

Belfort est une commune française située dans le nord-est de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Chefieu du Territoire de Belfort, la commune comptait 46 954 habitants en 2018. Elle est la principale commune et le cœur urbain d'une agglomération de 79364 habitants.

Établie dans la trouée de Belfort, la cité est implantée sur une importante voie de communication où les premières activités humaines se manifestent dès la Préhistoire. Cet emplacement particulier joue un rôle important tout au long de son histoire, notamment au XIV^e

siècle, quand la cité est connue sous le nom de Bellumfortum. Cette situation stratégique au cœur de la trouée de Belfort a fait d'elle une place forte militaire et une cité de garnison aux frontières des mondes rhénan et rhodanien.

Historiquement, elle fait partie de la Haute-Alsace, subdivision de la province historique d'Alsace qui correspond aux actuels départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et du Territoire de Belfort ainsi que le territoire de Landau en Allemagne. La ville a toujours fait partie de l'espace linguistique francophone à l'instar des vallées waltes d'Alsace. Après l'annexion de l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1918 par l'Empire allemand, l'actuel Territoire de Belfort, alors dénommé « arrondissement subsistant du Haut-Rhin » seule partie d'Alsace à n'avoir pas été annexée, demeure détaché puis accède au statut de département

en 1922. Le décret du 2 juin 1960 portant sur l'harmonisation des circonscriptions administratives le rattache à la région Franche-Comté plutôt qu'à la région Alsace, décision confirmée en 1982 avec les lois sur la décentralisation.

La ville a toujours été tournée vers l'industrie. En effet, Belfort s'est en partie développée grâce à elle : l'entreprise Alstom, Bull, ou l'usine à gaz. Aujourd'hui certaines industries ont fermé, comme Bull en 1993. L'industrie de la ville s'est résolument tournée depuis vers les hautes technologies. La ville a lancé un programme d'action sur Techn'hom, à la suite d'importantes rénovations et améliorations déjà faites en 2009 qui se sont achevées en 2011. La SEMPAT, société mixte spécialisée en immobilier d'entreprise, créée par les collectivités locales il y a une vingtaine d'années, gère les parcs d'activité de Techn'hom proche du centre ville et de La Jonction située au sud de la ville dans l'espace central de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle. Elle est devenue une des sociétés d'économie mixte les plus importantes d'Europe. Le Technopôle Techn'hom accueille de grands groupes mondiaux tels qu'Alstom et General Electric. Alstom produit sur le site de Belfort les motrices TGV et les locomotives de fret, mais l'ensemble des turbines à vapeur, alternateurs, supraconducteurs est passé dans le gironde General Electric, avec les turbines à gaz et cycles combinés, les centrales de production d'électricité, piliers de l'économie de la ville. Depuis les années 2015, Alstom compte environ 600 emplois et General Electric Energy environ 4 000 emplois. On note aussi la présence du groupe Nipson. Techn'hom concentre plus de 120 entreprises et 7 500 emplois

COMPOSITION ET SUPERFICIE DES LIEUX

Voir le rapport ci-annexé.

CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT

Le bien est en copropriété, il est occupé par la , il s'agit d' un local commercial avec un fonds de salon de coiffure à l'intérieur.

DESCRIPTION DETAILLEE DES BIENS SAISIS

Type de chauffage et électricité :

Chauffage gaz, chaudière individuelle de marque DEVILLE.

Assainissement :

Le bien est relié au tout à l'égout.

Servitudes :

Aucune

Toiture + chéneaux :

Bon état visuel.

DESCRIPTIONS :

EXTERIEUR :

Vitrines en bon état, pas de dégradation particulière.

Porte d'entrée vitrée, en bon état.

Place de parking non privative à l'arrière du bâtiment.

PARTIE SALON :

Sol : carrelage en état d'usage.

Murs : placoplâtre peint, en état d'usage

Plafond : plafond tendu, en bon état

Equipements :

- Aménagement complet de salon de coiffure : Miroirs, meubles bas, bacs shampoing.
- Comptoir accueil, bon état

Cuisine à l'arrière :

- Sol : carrelage, ancien et sale
- Murs : peints état d'usage
- Plafond : papier peint en état d'usage
- Equipement : chaudière de marque DEVILLE.
- Cuisine équipée : évier bac inox sale, une étagère bois avec tablette vitrée
- Tableau électrique en état d'usage, compteur LINKY récent.

Sanitaires :

- Sol : carrelage état d'usage
- Murs : peints état d'usage
- Plafond : peint état d'usage
- Cuvette encrassée, mécanisme fonctionne
- Lave main : sale, robinetterie fonctionne

Porte vitrée donnant sur la cour

SOUS SOL :

- Accès par escalier en colimaçon
- Sol : revêtement plastique
- Murs : peints état d'usage
- Plafond : peint état d'usage
- Etagère en état d'usage

J'ai pris cinquante-sept clichés photographiques que j'ai annexés au présent procès-verbal.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte en deux originaux, le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second sera remis entre les mains du (de la) requérant(e) afin de valoir et servir ce que de droit.

COUT :

Décret du 26/02/2016

Art R444-16 Code Commerce	220,94 €
Art R444-12 Code Commerce	7,67 €
Hors taxes	228,61 €
TVA 20%	45,72 €
Total TTC	274,33 €

Brice MAHEAS

Commissaire de Justice Associé



- Photo N°1 -



- Photo N°2 -



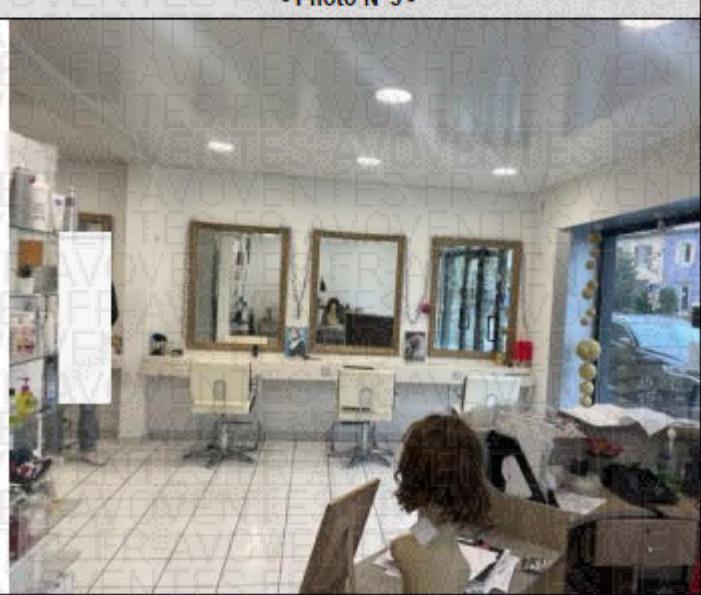
- Photo N°3 -



- Photo N°4 -



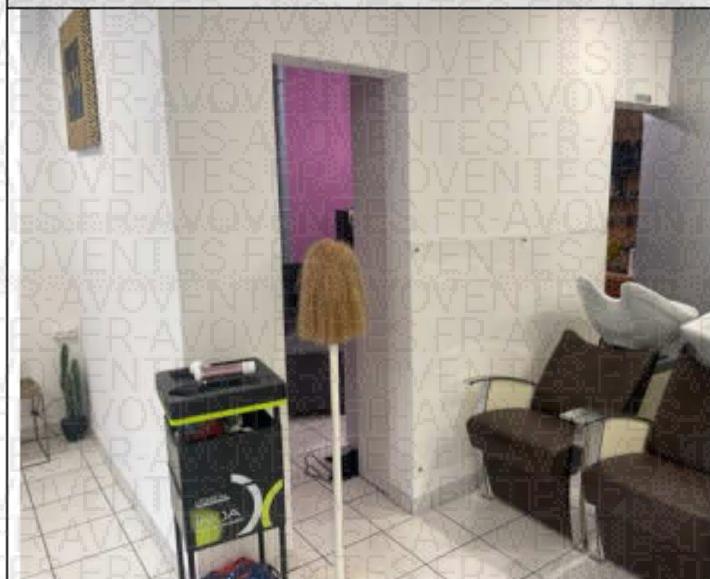
- Photo N°5 -



- Photo N°6 -



- Photo N°7 -



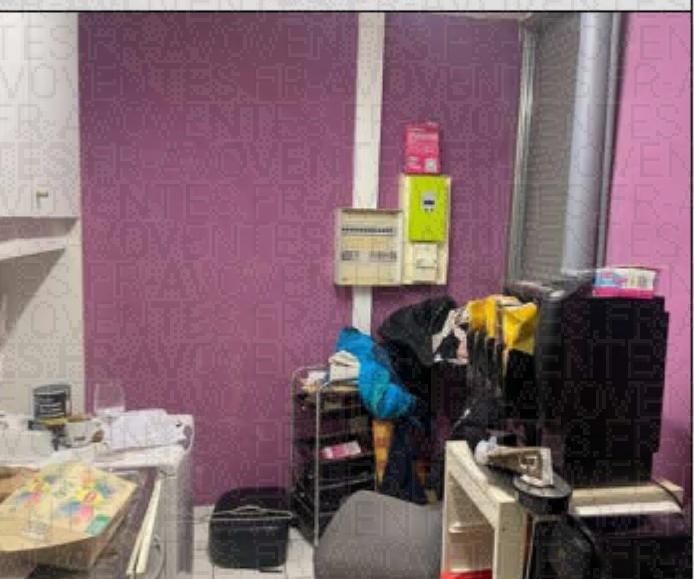
- Photo N°8 -



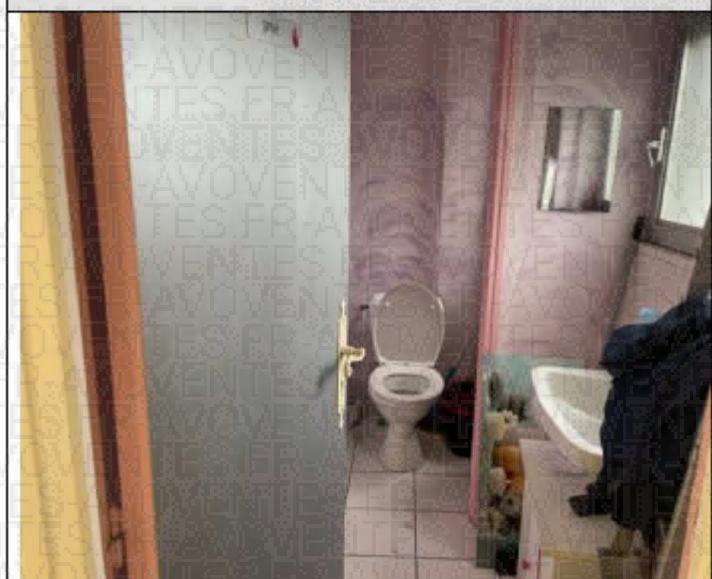
- Photo N°9 -



- Photo N°10 -



- Photo N°11 -



- Photo N°12 -



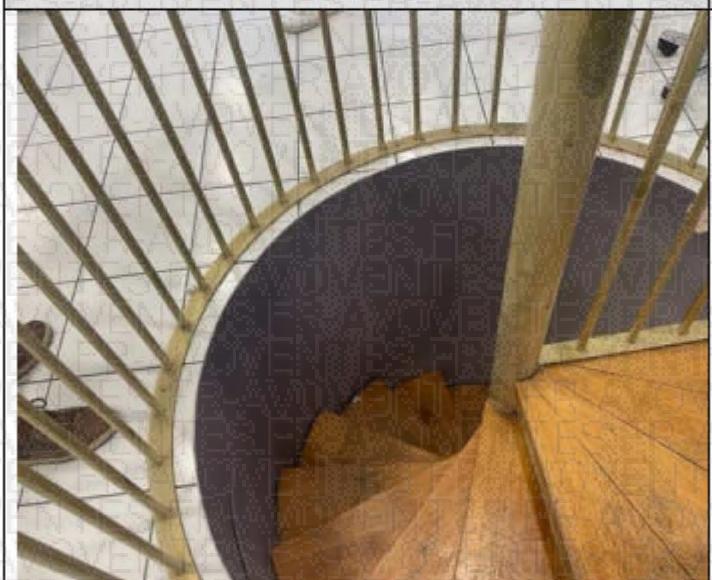
- Photo N°13 -



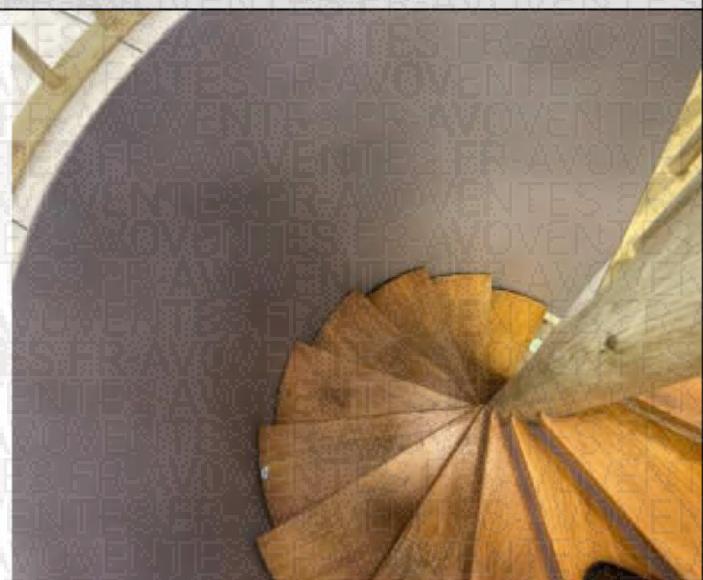
- Photo N°14 -



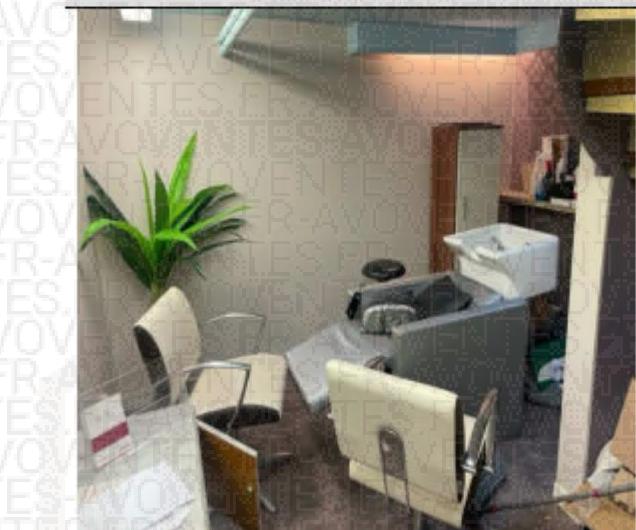
- Photo N°15 -



- Photo N°16 -



- Photo N°17 -



- Photo N°18 -

